

Arrêté n°2024-56-CoST du 29 février 2024 modifiant l'arrêté n°2024-1-CoST du 10 janvier fixant le calendrier du concours normalien étudiant Lettres de l'École normale supérieure-PSL au titre de l'année 2024

Le Directeur de l'École normale supérieure-PSL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment son article 21 ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure, notamment son article 26 ;

Vu l'arrêté n°2019-32 du 28 février 2019 relatif au concours normalien étudiant Lettres de l'École normale supérieure,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2024-1-CoST du 10 Janvier 2024 relatif au calendrier du concours normalien étudiant Lettres au titre de l'année 2024 est remplacé par les disposition suivantes :

- Candidature en ligne sur le portail de candidature : du 8 mars au 9 avril 2024 (inclus)
- Réunion du jury d'admissibilité : 14 mai 2024
- Épreuves : du 3 au 7 juin 2024
- Réunion du jury d'admission : 18 juin 2024

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure-PSL.

Fait, le 29 février 2024

Le Directeur

Frédéric WORMS

